

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Subventions allouées à des associations au titre de la protection, de la prévention et de l'insertion des jeunes en difficulté. Exercice 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2017 des subventions de fonctionnement d'un montant total de 204 000 € à des associations, au titre de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance, réparties comme suit :

- 60 000 € à l'association Contact club,
- 17 000 € au Centre social Bausseque,
- 17 000 € à l'association Saint-André Loisirs et culture,
- 25 000 € à l'association Arts et développement,
- 35 000 € à l'association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (dite ADEJ),
- 20 000 € au Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social CIERES),
- 30 000 € au Groupement d'Educateurs pour l'Insertion des Jeunes (GEPIJ).

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée